

La détention, le retour et l'éloignement : recommandations

La détention, le retour et l'éloignement des étrangers constitue l'un des sujets migratoires particulièrement sensible à aborder. C'est un des domaines dans lequel le respect des droits fondamentaux est le plus à risque.

Nous avons vu dans ce rapport, qu'aussi bien au niveau européen que belge, l'éloignement d'étrangers en séjour irrégulier est devenu la priorité actuelle. Il n'est pas étonnant qu'un Etat ou un territoire tel que l'Europe veuille réguler qui se trouve sur son territoire et éloigner les personnes qui ne devraient pas s'y trouver.

Cependant, nous avons également vu dans ce rapport que cette priorité peut mettre à mal le respect de droits fondamentaux tel que l'accès à un avocat, le droit à l'information dans une langue comprise par le demandeur, l'accès à des documents. Nous avons aussi constaté un manque de transparence de certaines procédures. En outre, la détention de certains étrangers est davantage systématique, en ce compris des demandeurs d'asile. Enfin les moyens développés pour répondre à cette priorité semblent disproportionnés comparés à la perte de moyens dans le domaine du respect des droits fondamentaux justement.

Au vu de ces constats, Myria émet plusieurs recommandations, dont notamment le développement plus large d'alternatives à la détention. Il propose aussi d'assurer coûte que coûte les garanties procédurales à chaque étape de la procédure, ce qui inclut notamment l'accès à un interprète dès que possible, un meilleur suivi des personnes ayant un profil vulnérable, l'abstention de pratiques non encadrées légalement (comme la mise en isolement), une meilleure accessibilité au dossier en cas de dépôt d'une plainte en cas de mauvais traitement, et enfin la nécessité de rendre publiques les règles applicables concernant l'usage de la contrainte.

Ce sont des sujets sensibles. Nous avons pourtant la conviction que davantage de transparence dans la procédure d'éloignement ainsi que l'usage, à chaque éloignement, d'un mécanisme de contrôle impartial et indépendant ne peuvent être que bénéfiques, tant pour les étrangers concernés que pour l'Etat qui choisit de les détenir et de les éloigner. Comme évoqué par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) cela limiterait les risques de mauvais traitements, permettrait une meilleure vision sur les opérations de retour, limiterait le risque de fausses accusations et influencerait positivement l'opinion publique en ce qui concerne le retour. Cela aiderait clairement à diminuer les fortes tensions qui entourent ces opérations.

Recommandations détention, retour et éloignement		
Titre	Développement	Destinataire
1/2017	Myria recommande d'allouer les moyens nécessaires pour la mise en œuvre adéquate de la résidence à domicile comme alternative à la détention mais également d'en développer d'autres (telles que de se présenter régulièrement aux autorités, la remise de document d'identité ou encore le dépôt d'une garantie financière, l'élection d'un garant, une résidence désignée, la vie dans une communauté, etc.). Myria recommande également de ne pas limiter ces alternatives aux familles mais également de les prévoir pour des adultes sans enfants.	Parlement fédéral, Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Office des étrangers
2/2017	Myria recommande d'enregistrer les données relatives aux demandes et décisions de levée et suspension des interdictions d'entrée.	Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Office des étrangers
3/2017	Myria recommande que l'OE mette à disposition les informations relatives aux profils des personnes en centres fermés (de manière à notamment distinguer les profils vulnérables), les raisons et la durée totale de la détention.	Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Office des étrangers
4/2017	Myria recommande que des critères clairs soit intégrés dans un texte de loi pour définir les notions: - de circonstances exceptionnellement graves utilisée dans le cadre de la mise à disposition du gouvernement ; - de raison (grave) d'ordre public ou de sécurité nationale utilisée dans le cadre de l'éloignement d'un étranger.	Parlement fédéral, Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration
5/2017	Myria recommande d'instaurer des garanties supplémentaires dans le cadre de l'arrestation d'un étranger en séjour irrégulier en particulier en vue de garantir : <ul style="list-style-type: none"> • le droit d'être entendu, en prévoyant que la police auditionnera la personne d'une manière telle qu'elle puisse formuler l'ensemble des éléments relatifs à sa situation personnelle susceptible d'avoir un impact sur la prise de décision et transmettra les informations à l'OE avant toute prise de décision ; • la prise en compte des vulnérabilités ; • une amélioration du droit pour l'étranger 	Parlement fédéral, Ministre de la Justice, Ministre de l'Intérieur, Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Office des étrangers

	<p>d'être informé dans une langue qu'il comprend des raisons pour lesquelles il est détenu, en mettant en place un système d'interprétariat plus systématique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • le droit de bénéficier, à la demande de la personne, de l'assistance d'un avocat lors d'une arrestation administrative par les services de police. 	
6/2017	Myria recommande de mettre à jour la liste d'ONG et de l'afficher dans différents endroits clés dans les centres fermés, et de donner systématiquement les différentes fiches d'information correspondantes à la situation de la personne dans une langue comprise par elle.	Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Office des étrangers, Direction des centres fermés
7/2017	Myria recommande lors de l'arrivée en centre fermé, de prévoir le temps et personnel nécessaire lors de l'entretien administratif afin de réellement donner toutes les informations prévues à la personne dans une langue qu'elle comprend; de prévoir également un deuxième entretien social après quelques jours et avant tout rapatriement afin de (re-) donner des informations individualisées.	Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Office des étrangers, Direction des centres fermés
8/2017	Myria recommande qu'une plus grande transparence soit prévue en ce qui concerne le processus d'identification, tant en ce qui concerne les exigences requises que l'état d'avancement du processus dans le cas particulier.	Ministre de l'Intérieur, Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Office des étrangers
9/2017	Myria recommande de prévoir une information systématique globale et complète sur la décision d'éloignement ainsi que sa mise en pratique, et cela juste avant sa mise en œuvre.	Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Office des étrangers, Direction des centres fermés
10/2017	Myria recommande de prévoir dans la loi qu'aucun éloignement ni refoulement ne puisse s'effectuer sans examen médical préalable et indépendant ayant conclu à l'aptitude au vol (« fit to flight »).	Parlement fédéral, Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration
11/2017	Myria recommande de clarifier les critères du programme 'special needs', de les rendre publics et de les communiquer aux personnes concernées à l'arrivée dans le centre.	Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Office des étrangers, Direction des centres fermés
12/2017	Myria recommande d'insérer dans la réglementation l'interdiction de placer l'étranger en isolement avant l'éloignement sauf sur décision motivée limitée aux cas	Parlement fédéral, Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Office des étrangers

	strictement nécessaires.	
13/2017	Myria recommande dans un but de transparence et meilleur contrôle judiciaire, de rendre publiques les règles applicables concernant la contrainte lors d'un éloignement.	Ministre de l'Intérieur, Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration
14/2017	Myria recommande de garantir plus de transparence sur les activités de l'AIG et les recommandations qu'elle est amenée à déduire de ses observations.	Ministre de l'Intérieur, Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration
15/2017	Myria recommande la mise en œuvre d'un système de surveillance objectif par le biais de l'enregistrement vidéo de chacune des tentatives d'éloignement.	Parlement fédéral, Ministre de l'Intérieur, Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration
16/2017	Myria recommande plus de transparence en ce qui concerne le nombre de plaintes qui sont introduites soit au Comité P, soit à l'AIG, et les suites qui y sont données.	Ministre de l'Intérieur, Ministre de la Justice, Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration
17/2017	Myria recommande la création d'une brochure d'information sur les mécanismes de plainte possibles distribuée, dans une langue comprise par l'étranger, avant chaque procédure d'éloignement.	Ministre de l'Intérieur, Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Office des étrangers
18/2017	Myria recommande d'ancrer dans la réglementation la communication systématique et sans délai des documents, y compris médicaux, utiles pour porter plainte à l'étranger et son avocat.	Parlement fédéral, Ministre de l'Intérieur, Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration
19/2017	Myria recommande la mise en place d'une Commission permanente indépendante d'évaluation et de suivi des éloignements.	Ministre de l'Intérieur, Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Office des étrangers

Avec les **MyriaDocs** Myria, le Centre fédéral migration, apporte une analyse critique sur une thématique particulière. Myria publie ce document en tant qu'institution publique indépendante qui a pour mission légale de veiller aux droits fondamentaux des étrangers et d'analyser les flux migratoires en Belgique.

Myria, le Centre fédéral migration, est un organisme public indépendant doté de trois missions légales : la stimulation de la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains, l'information des pouvoirs publics sur l'ampleur et la nature des flux migratoires et la protection des droits fondamentaux des étrangers.

• **CONTACT PRESSE**

Tom Kenis • T +32 (0)2 212 30 62 • tom.kenis@myria.be